

# **REGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2018**

## Art1

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés(es) Triathlon 2018 et aux non licenciés(es) Triathlon sur fourniture d'un **certificat médical de moins de 1 an**, attestant la non contre-indication de la pratique du **Triathlon en compétition** ou, seulement pour le relais, présentation de licence FFN 2018 pour le nageur, FFC 2018 pour le cycliste ou FFA 2018 pour le coureur à pied.

Pour tous les coureurs : obligation de présenter la licence 2018 de triathlon, natation, cyclisme ou athlétisme lors du retrait du dossard (même si une copie a été fournie au préalable avec le bulletin d'inscription) ; obligation de fournir un certificat médical correspondant à la situation de l'athlète pour les non licenciés avec le bulletin d'inscription.

Licenciés Triathlon : En cas de non présentation de la licence triathlon lors du retrait du dossard ou licence triathlon en cours de validité le jour des épreuves : prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FF Triathlon, ce chèque sera transmis à la fédération pour contrôle de la licence. Une somme de 10 € sera retenue par la FFTRI pour frais de dossier avant la rétribution du reliquat.

Pass-journée : celui est obligatoire si le concurrent est non licencié FFTRI. Ce surcoût est exigé et reversé en intégralité à la Ligue de Bretagne de Triathlon.

## Art2

Le règlement appliqué sera celui de la FFTRI 2018.

## Art3

**Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation.**

**N'oubliez pas de venir avec votre bonnet de bain personnel ou de club.**

L'organisation fournit la plaque à vélo et le dossard.

Le dossard doit être visible : de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant la partie course à pied.

## Art4

L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de l'épreuve qu'il a choisie.

## Art5

Natation :

Le port d'une combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24°C. Les départs seront donnés en une seule vague sauf avis contraire de l'arbitre principal le jour de l'épreuve.

## Art6

Vélo :

Le respect du code de la route est obligatoire.

En cyclisme, le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

La circulation dans le parc doit se faire à pied, vélo à la main, casque fixé sur la tête, sanglé. L'accès au parc est interdit à toutes les personnes extérieures à l'organisation. L'entrée et la sortie se feront sous contrôle des membres de l'organisation sur présentation du dossard et de la plaque de cadres fixée sur le vélo.

Le M est sans drafting.

Le XS et le S sont avec drafting étant donné que le parcours vélo est court et en partie en aller-retour.

## Art7

Arbitrage :

Les sanctions seront sans appel et sous forme de « prison » : temps d'arrêt conformément au règlement de la FFTRI.

Tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa pénalité sera disqualifié. Il incombe à l'athlète sanctionné d'effectuer sa pénalité de sa propre initiative sans attendre de rappel de l'organisateur et/ou de l'arbitrage.

Un concurrent peut se voir appliquer plusieurs cartons noirs correspondant à plusieurs temps d'arrêt.

## Art8

Places limites / Temps limite :

Sur le XS : 60 places et pour les temps : 15' pour la natation et 45' à la fin du vélo

Sur le S : 250 places et pour les temps : 30' pour la natation et 1h15' à la fin du vélo

Sur le M : 250 places et pour les temps : 45' pour la natation et 2h30 à la fin du vélo.

Au-delà de cette limite, tout concurrent encore sur le circuit vélo sera disqualifié. Pas de départ sur le circuit course à pied au-delà de cette limite.

## Art9

En cas de décision préfectorale exigeant l'annulation des épreuves, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents à hauteur de 25% afin que l'organisation couvre ses frais.

Nous acceptons les remboursements uniquement pour raisons médicales ou professionnelles s'ils sont demandés avant le Jeudi 3 Mai 2018. Après cette date, en cas de désistement ou d'absence, il n'y aura pas de remboursement du coût de l'inscription.

## Art10

Droit à l'image : Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon du Pays de Rance qui se déroulera à Taden les 12 et 13/05/2018 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

## Art11

Les inscriptions se font sur le site internet **Klikego** avec paiement en ligne, le chronométrage est assuré par **Breizh Chrono**.

Inscriptions en ligne : <http://www.klikego.com/>

Le coût des inscriptions est de :

XS en individuel = 13 euros

S en individuel = 18 euros + 5 euros de pass journée si non licencié à la FFTRI

S en relais = 27 euros + 5 euros **par** relayeur non licencié à la FFTRI

M en individuel = 28 euros + 20 euros de pass journée si non licencié à la FFTRI

M en relais = 36 euros + 2 euros **par** relayeur non licencié à la FFTRI

Frais d'inscription en ligne : 1 euro à 2 euros selon si vous êtes licenciés ou non

Les inscriptions sur place sont possibles dans la limite des places disponibles moyennant un surcoût de 5 euros.

Seuls les dossiers complets seront retenus.

Age requis :

<b>Age minimum requis par épreuves</b>
--

<b>Epreuve</b>	<b>Natation</b>	<b>Vélo</b>	<b>Course à Pied</b>
<b>XS individuelle</b>	A partir de Benjamin : être né en 2006 ou avant		
<b>S individuelle</b>	A partir de Cadet : être né en 2002 ou avant		
<b>S relais</b>	A partir de Benjamin : être né en 2006 ou avant		
<b>M individuelle</b>	A partir de Juniors : être né en 2000 ou avant		
<b>M relais</b>	A partir de Cadet : être né en 2002 ou avant		

Article 12

Si les analyses d'eau effectuées, les jours précédents l'épreuve, par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) indiquent que l'eau n'est pas compatible à la pratique de la natation :

- le triathlon XS sera transformé en duathlon XS (2.5 km / 10 km / 1.25 kms)
- le triathlon sprint sera transformé en duathlon sprint (5 km /14 km /2.5 km)
- le M en duathlon M distance (10 km / 44 km / 5 km).

Il n'y aura pas de remboursement si le participant refuse de participer au duathlon.